



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 08 Juillet 2024

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 31
- Convocation du : 2 juillet 2024
- Affichage de la convocation : 2 juillet 2024

---

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_074\_2024**

► **OBJET : Point n° 23 - PROJET DE RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) DE LA CHANAYE-RÉSIDENTE - APPROBATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Monsieur Jean-Pierre MATHIEU, Madame Claude CANNET, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.  
Monsieur Laurent MAZOYER donne pouvoir à Madame Marie-Claude MISERY.  
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.  
Monsieur Éric PONCHAUX donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.  
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Monsieur Emmanuel JALLAGEAS.  
Monsieur Gabriel SIMÉON donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.  
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Jean PAYEBIEN**

Par délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2021, la Ville de MÂCON a adopté la convention cadre du Projet de Renouvellement Urbain (PRU) de la Chanaye-Résidence dans laquelle est programmée la réalisation de deux stades de football sur le secteur du chemin de la Lye sur une surface d'environ 3,4 hectares.

Afin de procéder à cet aménagement, un dossier d'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et un dossier d'enquête parcellaire ont été soumis à enquête. Suite à un avis et des conclusions favorables, M. le Préfet a, par arrêté n° 71-2023-06-29-00001 en date du 29 juin 2023, reconnu l'utilité publique du projet ci-dessus exposé.

Dans le cadre des acquisitions à réaliser, il s'avère nécessaire de procéder à une actualisation de l'état parcellaire afin de prendre en considération des modifications quant à l'identification de certains propriétaires mais également des surfaces à acquérir sur les parcelles de la frange nord-est du projet

(parcelles BV 73, BV 83 et BV 84) et, par conséquent, de solliciter auprès de M. le Préfet l'organisation d'une enquête parcellaire.

Par ailleurs, dans le cadre de la réalisation de ce projet, le chemin de la Lye est amené à disparaître, remplacé par la rue Derain ; cette nouvelle voirie permettra un cheminement plus sécurisant que celui actuel empruntant le chemin de la Lye. Une enquête publique sera donc menée en vue de procéder à la désaffectation et au déclassement de cette voirie du domaine public routier.

Enfin, la Ville, poursuivant sa politique d'acquisitions amiables des terrains nécessaires à cet aménagement, a reçu l'accord de la propriétaire de la parcelle BV 64. Dès lors, il est proposé de procéder à l'acquisition auprès de Mme LARDET Anne-Marie (héritière de son père M. LARDET Joannes) de la parcelle BV 64 pour un montant de 189,00 € (0,60 €/m<sup>2</sup>).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, et notamment son article R. 112-4,

Vu la délibération n° DEL\_029\_2021 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2021 approuvant le principe de recourir à la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur des parcelles chemin de la Lye à MÂCON et portant sur l'acquisition à l'amiable des parcelles BV 85, BV 97 et BV 98 couvrant une partie du projet de réalisation de deux stades de football,

Vu la délibération n° DEL\_048\_2021 du Conseil Municipal du 28 juin 2021 portant sur la signature d'une convention pluriannuelle du Projet de Renouveau Urbain de la Chanaye-Résidence,

Vu la délibération n° DEL\_157\_2021 du Conseil Municipal du 13 décembre 2021 portant approbation du dossier d'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux du Projet de Renouveau Urbain (PRU) de la Chanaye-Résidence,

Vu l'arrêté préfectoral n° 71-2023-06-29-00001 en date du 29 juin 2023 déclarant d'utilité publique au profit de la Ville de MÂCON l'aménagement d'un centre sportif sur le secteur de la Chanaye-Résidence à MÂCON et les acquisitions de parcelles nécessaires à ce projet,

Vu le dossier d'enquête parcellaire approuvé par délibération n° DEL\_157\_2021 du Conseil Municipal du 13 décembre 2021, joint en annexe,

Vu le dossier d'enquête parcellaire modificatif, joint en annexe,

Vu l'accord de Mme LARDET Anne-Marie,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 01/07/2024,

Vu l'avis de la Commission N°4 : Culture, Jeunesse et Sports du 28/06/2024,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 25/06/2024,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 17/06/2024,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité (6 élus ne prennent pas part au vote) :

- d'approuver le dossier d'enquête parcellaire modificatif, tel que joint en annexe,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter M. le Préfet de Saône-et-Loire en vue de l'ouverture de l'enquête parcellaire,
- de solliciter auprès de M. le Préfet, à l'issue de cette enquête, un arrêté parcellaire,
- d'approuver le lancement d'une enquête publique en vue du déclassement du domaine public routier du chemin de la Lye,
- d'approuver l'acquisition de la parcelle BV 64 pour un montant de 189,00 € net auprès de Mme LARDET Anne-Marie (héritière de son père M. LARDET Joannes),
- de charger la SARL PARIS et Associés de la rédaction des différents actes permettant le transfert de propriété, les taxes, frais, droits et honoraires de l'acte d'acquisition à intervenir étant à la charge de la Ville,

- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes préalables et consécutifs à cette acquisition.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,



Le Maire,

Jean Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

**18 JUL. 2024**

A la Préfecture de Saône-et-Loire